

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-001-18958/25/BM

■ Approbation de l'avenant n°1 portant modification des conditions de mise à disposition de capteurs de la qualité de l'air entre la société TERA et la Métropole dans la cadre de la suite du projet DIAMS

146108

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans la suite du projet européen DIAMS (Digital Alliance for Aix Marseille Sustainability), la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée à poursuivre les actions de mobilisation citoyennes initiées dans le projet.

Elle a conclu, en 2023 avec la société TERA, propriétaire des micro capteurs de qualité de l'air, une convention de mise à disposition à titre gratuit qui lui permettait d'utiliser les micro capteurs et de les mettre à la disposition des citoyens ou des associations.

Ainsi, elle dispose depuis la fin du projet d'un pool d'environ 1000 micro capteurs.

Après deux années de fonctionnement, il s'avère que la Métropole Aix-Marseille-Provence utilise environ une centaine de capteurs pour accompagner ses projets de surveillance ou de sensibilisation de la population.

C'est pourquoi, il est proposé qu'un avenant à la convention soit conclu entre le groupe TERA et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour que la Métropole garde la jouissance de 100 capteurs et que le reste puisse être rendu à la société TERA. Les 900 capteurs rendus pourront ainsi être réutilisés par la société ou par des associations intéressées qui en feraient la demande.

La convention initiale avait été conclue pour une durée de six ans à compter du 1^{er} novembre 2022. Le présent avenant vient également modifier cette disposition, précisant que la convention est désormais conclue pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le prêt des 100 capteurs à la Métropole se fait dans les mêmes conditions que précédemment, soit à titre gratuit et sans aucune indemnité.

Par conséquent, il convient d'approuver l'avenant 1 à la convention de mise à disposition des micro capteurs de qualité de l'air de la société TERA.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECO 002-5492/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 février 2019 portant approbation des engagements techniques et financiers de la Métropole Aix-Marseille Provence pour la réalisation du projet DIAMS dans le cadre du programme européen UIA 2014-2020 ;

- La délibération n° ECO 017-5356/19/BM du Conseil de la Métropole du 28 février 2019 portant approbation d'une convention de partenariat et du contrat de subvention du projet DIAMS dans le cadre du programme européen « UIA » 2014-2020 ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° TCM 014-9556/21/BM du Conseil de la Métropole du 18 février 2021 portant approbation d'un avenant à la convention de partenariat et approbation du contrat de propriété intellectuelle du projet DIAMS ;
- La délibération TCM-001-13486/23/BM du Bureau de la Métropole du 16 mars 2023 portant approbation de mise à disposition de capteurs de la qualité de l'air entre la société TERA et la Métropole dans la cadre de la suite du projet DIAMS.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté affichée par la Métropole Aix-Marseille-Provence de faire preuve d'audace, de créativité et de trouver des solutions aux défis complexes du territoire qui vont au-delà des politiques et services traditionnels ;
- Les objectifs de la Métropole en matière de mobilisation citoyenne autour de la qualité de l'air dans le cadre du projet DIAMS ;
- La poursuite des actions issues du projet DIAMS et le développement d'un accompagnement et d'une offre de service métropolitains en matière de qualité de l'air ;
- Les moyens et l'utilisation des capteurs réalisés depuis 2 ans.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des micro capteurs de qualité de l'air de la société TERA, ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et toutes autres pièces relatives à ce dossier.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente,
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions,
Transition écologique

Amapola VENTRON